



VILLE DE
SAINT-JOSEPH-DE-SOREL

700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel (Québec) J3R 1C9
Téléphone: (450) 742-3744 - Télécopieur: (450) 742-1315

COMMUNIQUÉ

***Interdiction de stationnement de nuit
entre 1 h 00 à 6 h 00
Période du 15 novembre 2018 au 1^{er} avril 2019***

La présente est pour vous rappeler qu'il est interdit de stationner, entre 1 h 00 et 6 h 00 du matin, tout véhicule routier sur les chemins et espaces publics de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, depuis le 15 novembre 2018, et ce, jusqu'à 1^{er} avril 2019, tel que mentionné à l'article 5.3.2 du règlement #RM-2017.



Merci de votre collaboration !

**LA DIRECTION DE LA
VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL**

Le 28 novembre 2018